

DURÉE DU MANDAT

CE MANDAT VOUS EST CONSENTI, À COMPTER DE CE JOUR, POUR UNE DURÉE DE 24 (VINGT-QUATRE) MOIS PAR DÉFAUT, OU :

☐ AUTRE DURÉE :

LE PRÉSENT MANDAT EST IRRÉVOCABLE POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS, À COMPTER DE SA SIGNATURE.

☐ AUTRE (trois mois maximum) :

AU TERME DE CETTE PÉRIODE D'IRRÉVOCABILITÉ, LE MANDAT POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT PAR CHACUNE DES PARTIES, À CHARGE POUR CELLE QUI ENTEND Y METTRE FIN D'EN AVISER L'AUTRE PARTIE QUINZE JOURS À L'AVANCE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION.